Opportunités de débouchés pendant la période de conversion bio

Journée Débouchés bio — 4 mai 2021

Structure d'encadrement du secteur bio

Ariane Beaudelot — Carl Vandewynckel

BIOWALLONIE

ACCUEIL: modalités de réunion

Se renommer

=> Cliquer sur l'onglet « participants » en bas au milieu de l'écran

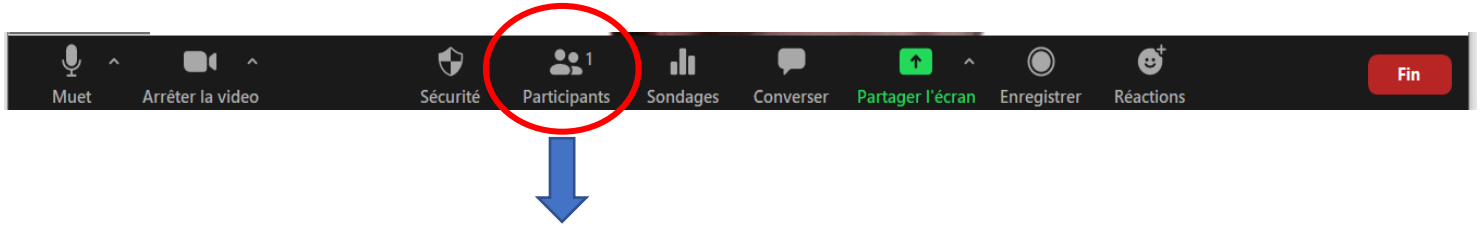

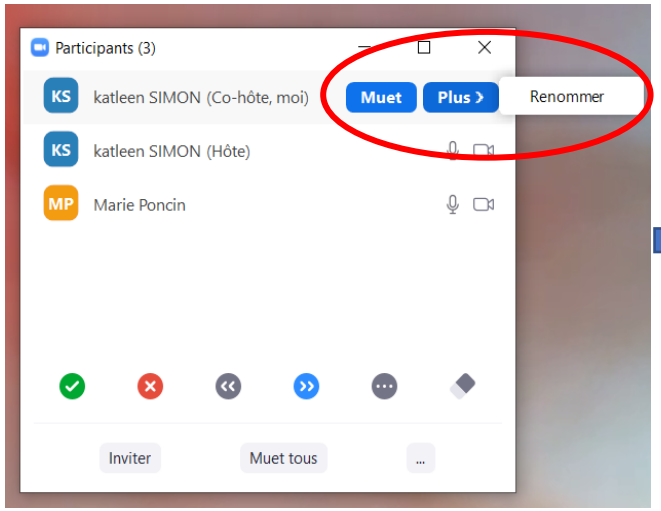

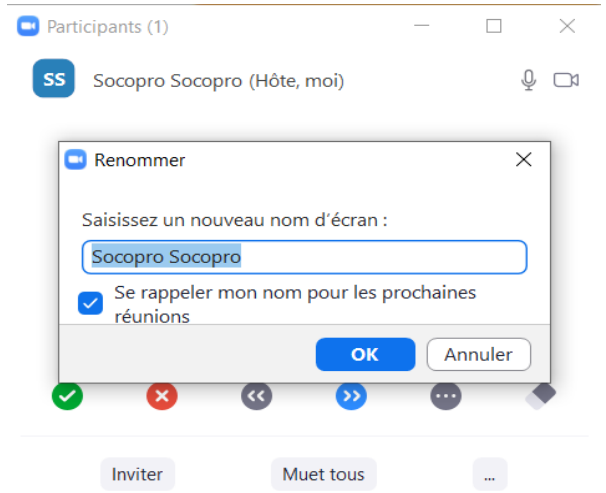

ACCUEIL: modalités de réunion

Poser une question ou faire un commentaire (à tout moment)

=> Cliquez sur l'onglet « converser » en bas au milieu de l'écran

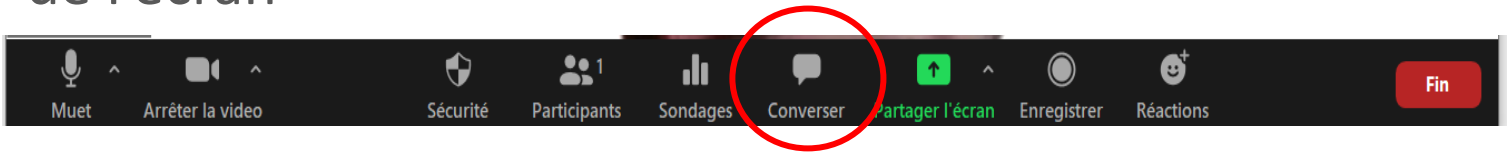

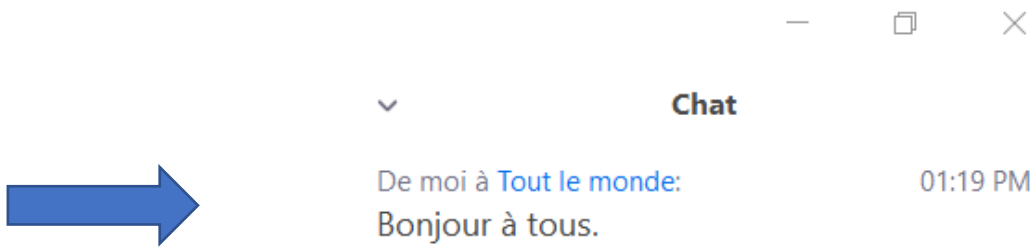

ACCUEIL: modalités de réunion

Demander la parole (pendant les séances de questions-réponses)

⇒ Cliquer sur l'onglet « Réactions » en bas à droite de l'écran

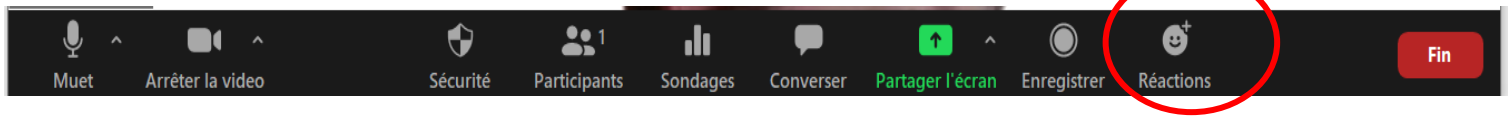

⇒Cela fera apparaître le symbole main pour lever la main

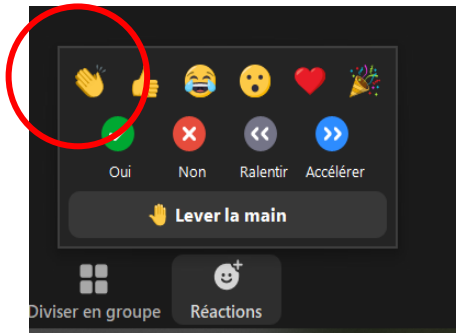

⇒Une fois que la parole vous est donnée: il faut réactiver son micro (et sa vidéo)

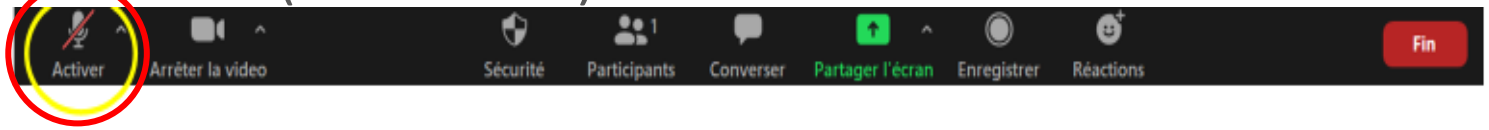

Au menu de l'atelier (11h-12h30):

BIOWALLONIE

BioDemain · ACCOMPAGNONS L'AGRICULTURE DURABLE ! ·

ekivrac

- Bonnes pratiques par Biowallonie
- Biodemain – Justine Debèvre
- EKIVRAC – Géraud Strens
- Questions – réponses et discussions

Réseautons!

A cet atelier sont présents:

- 15 producteurs
- 3 transformateurs
- 2 points de vente
- 1 grossiste
- 6 structures d'encadrement

→ Voir listing des participants

Avant la conversion

- Faire appel à un conseiller technique de Biowallonie pour visiter la ferme
- Visiter des fermes bio équivalentes
- Se renseigner sur les filières en demande
  - ! Déstructurer le marché si volume important

Modalités et aides à la conversion vers le bio

Conversion

- Respect des règles bio dès la notification
- Parcelles et élevages contrôlés

→ Animaux et cultures fourragères associées : 2 ans
→ Cultures annuelles: 2 ans de conversion de la terre avant le semis en bio
→ Cultures pérennes (ex. verger fruitiers): 3 ans
→ Conversions individuelles
→ **Parcours porcs et volailles (1 an)**
→ **Achat d'animaux NON bio: reproducteurs ou de femelles nullipares**

Qui peut me contrôler pour le bio?

- 4 organismes de contrôle agréés en Wallonie

CERTISYS BIO CERTIFICATION

CdL Certif

QUALITY PARTNER
A FOODCHAIN ID COMPANY

TÜV NORD
INTEGRA

Critères d'accès aux aides bio

- Être agriculteur actif
- Unité de production en Belgique
- Terres situées en Région wallonne
- Être affilié à un organisme de contrôle

Critères d'accès aux aides bio

- Engagement pour 5 ans (3 ans si engagement avant 2022)
  - → Si arrêt : remboursement sauf en cas de force majeure ou reprise par un producteur bio
  - → Possibilité d'augmenter la superficie

- Respecter le règlement bio sinon sanctions

Les formalités

Remplir le formulaire de demande d'aides pour le 31 octobre 2021

(sur PAC-on-Web – https://agriculture.wallonie.be/paconweb/home)

Les formalités

- Être affilié à un organisme de contrôle bio agréé pour le **1er janvier 2022**

- Introduire une demande de paiement d'aides bio via le formulaire de demande unique pour le **30 avril 2022** via PAC-on-Web

Les formalités

Extension de l'engagement

- → Augmentation ≤ 50 % de la superficie initiale
  - **Par la déclaration de superficie (PAC-on-Web)**
  - **L'engagement en cours est continué**
- → Augmentation > 50 % de la superficie initiale
  - **Par demande d'aide (pré-demande) sur PAC-on-Web**
  - **Nouvel engagement de 5 ans**

Aides à l'agriculture biologique en Wallonie

- Définies par groupes de culture
- + 150 € pour les superficies en conversion

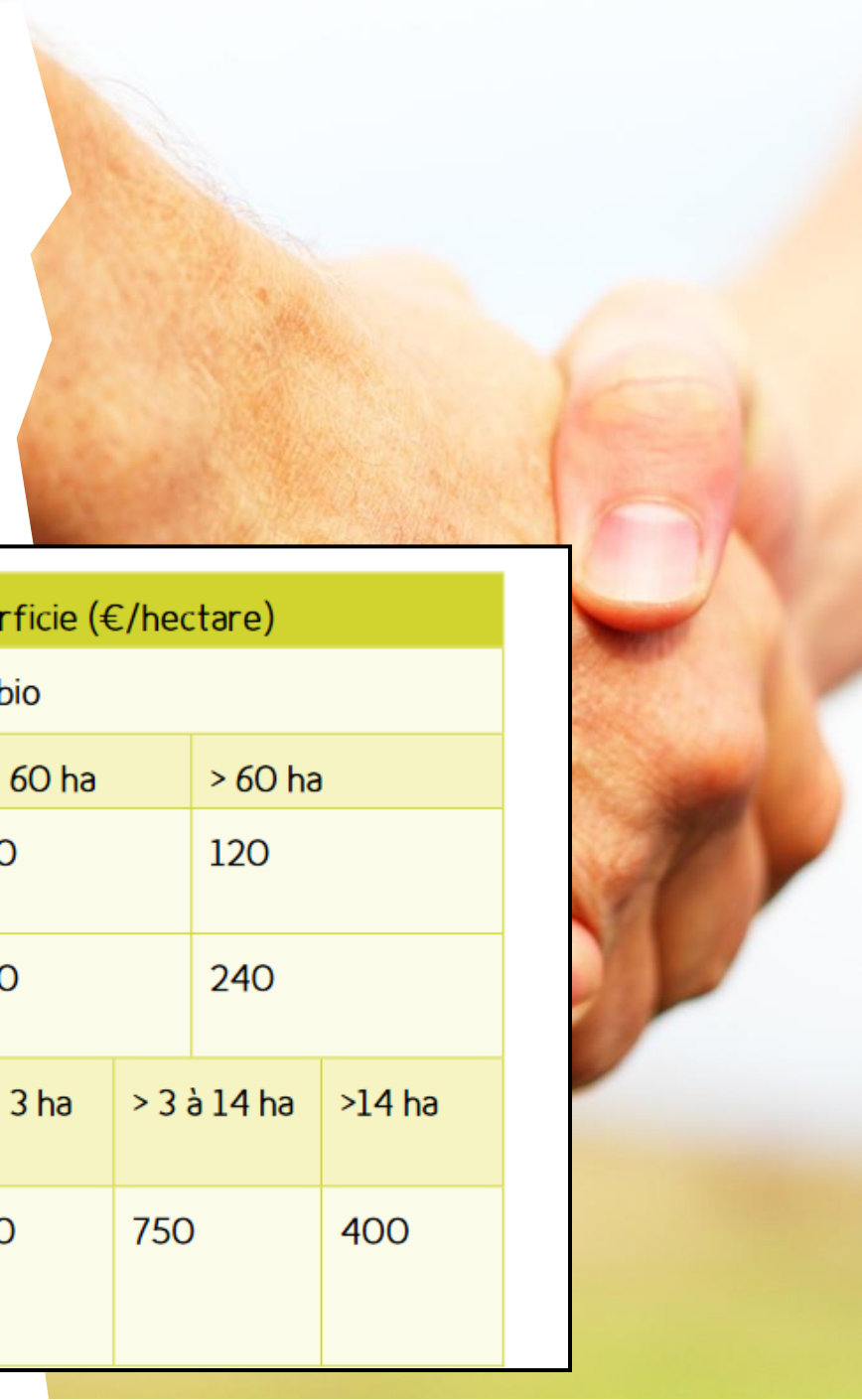

Groupes de culture	Aides octroyées par tranche de superficie (€/hectare)					
	En conversion vers le bio			En bio		
	0 à 60 ha		>60 ha	0 à 60 ha		> 60 ha
Groupe 1 : Culture fourragères et prairies	350		270	200		120
Groupe 3 : Autres cultures annuelles	550		390	400		240
	-> 3 ha	> 3 à 14 ha	> 14 ha	0 à 3 ha	> 3 à 14 ha	>14 ha
Groupe 2 : Arboriculture, horticulture et production de semences	1050	900	550	900	750	400

Commercialisation

Règles de base pour une rentabilité maximale et pérenne

- Regarder son bénéfice : la rentabilité ne dépend pas tant des volumes produits mais de ce qui vous reste dans votre portefeuille à la fin de la saison!
- Mettre en concurrence les acheteurs
- Contractualiser une partie de sa production pour couvrir les frais inhérents à cette production
- Diversifier ses productions pour limiter les risques de surproduction à l'échelle régionale

Règles de base pour une rentabilité maximale et pérenne

- Bien réfléchir à sa rotation à moyen terme
- Produire ses propres semences (si possible, notamment en céréales)
- Organiser son travail en commun pour limiter coût du matériel (nouvelles techniques de production)

Des produits en conversion

- Vente en circuit court
- Produits végétaux en C2

Productions végétales

Période de conversion

C2: « en conversion vers l'agriculture biologique » si production végétale pure

1ière année de conversion : C1

2ième année de conversion: C2

3ième année

Notification

Récolte fourrage

Semis culture annuelle 2 ans après la conversion

Récolte annuelle

Récolte autres cultures péréennes

Utilisation du terme bio

Production	Référence à l'agriculture biologique
Produit récolté dans les 12 mois premier mois après la conversion (C1)	Aucune référence à l'agriculture biologique
Produit récolté min. 12 mois après le début de la conversion (C2)	Produit en conversion vers l'agriculture biologique (mono ingrédient)
Culture annuelle : Culture ensemencée au moins 2 ans après le début de la conversion	
Pâturage et fourrage pérenne : Utilisation après 2 ans min. de conversion	
Autre culture pérenne : Production récoltée au moins 3 ans après le début de la conversion	

Quand passer au bio?

On peut passer bio à n'importe quel moment de l'année mais les primes sont versées à l'année civile

Quand passer au bio?

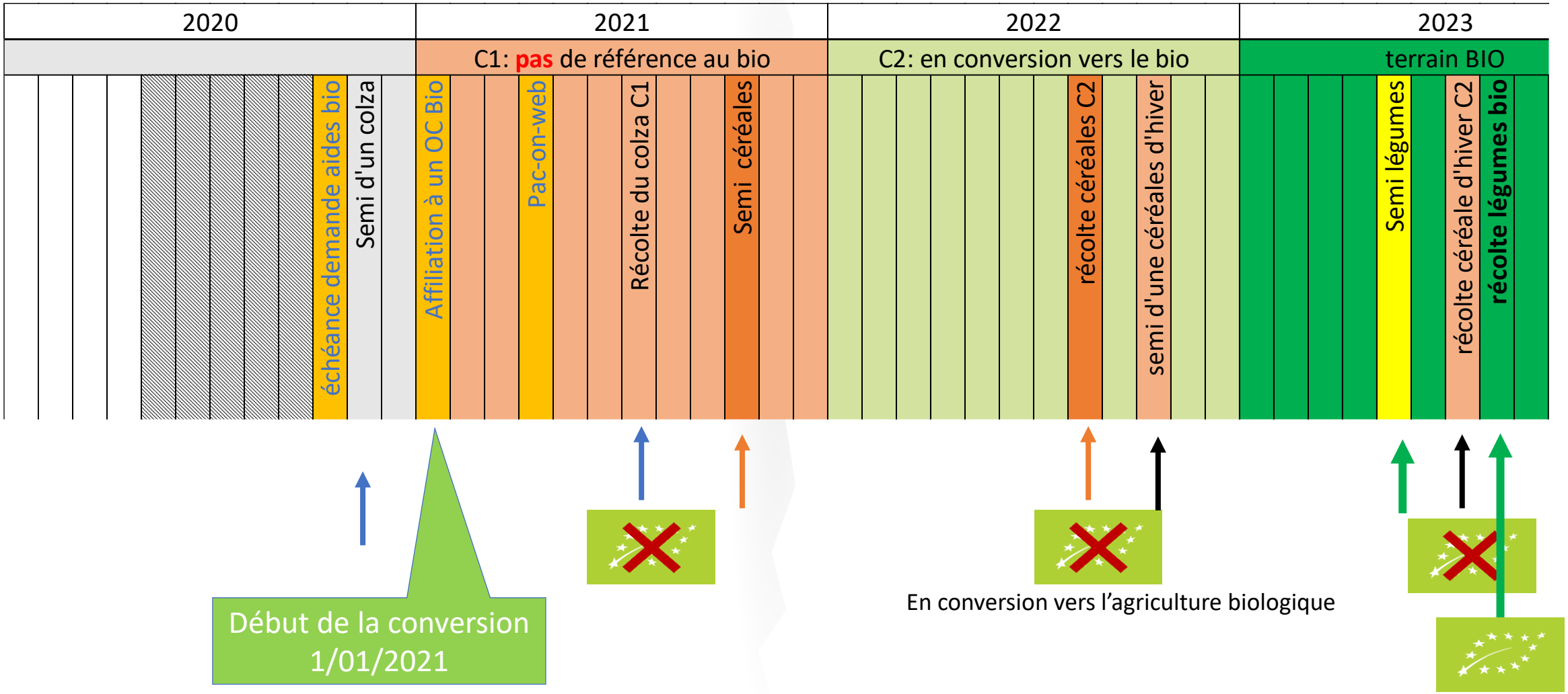

Quand passer au bio?

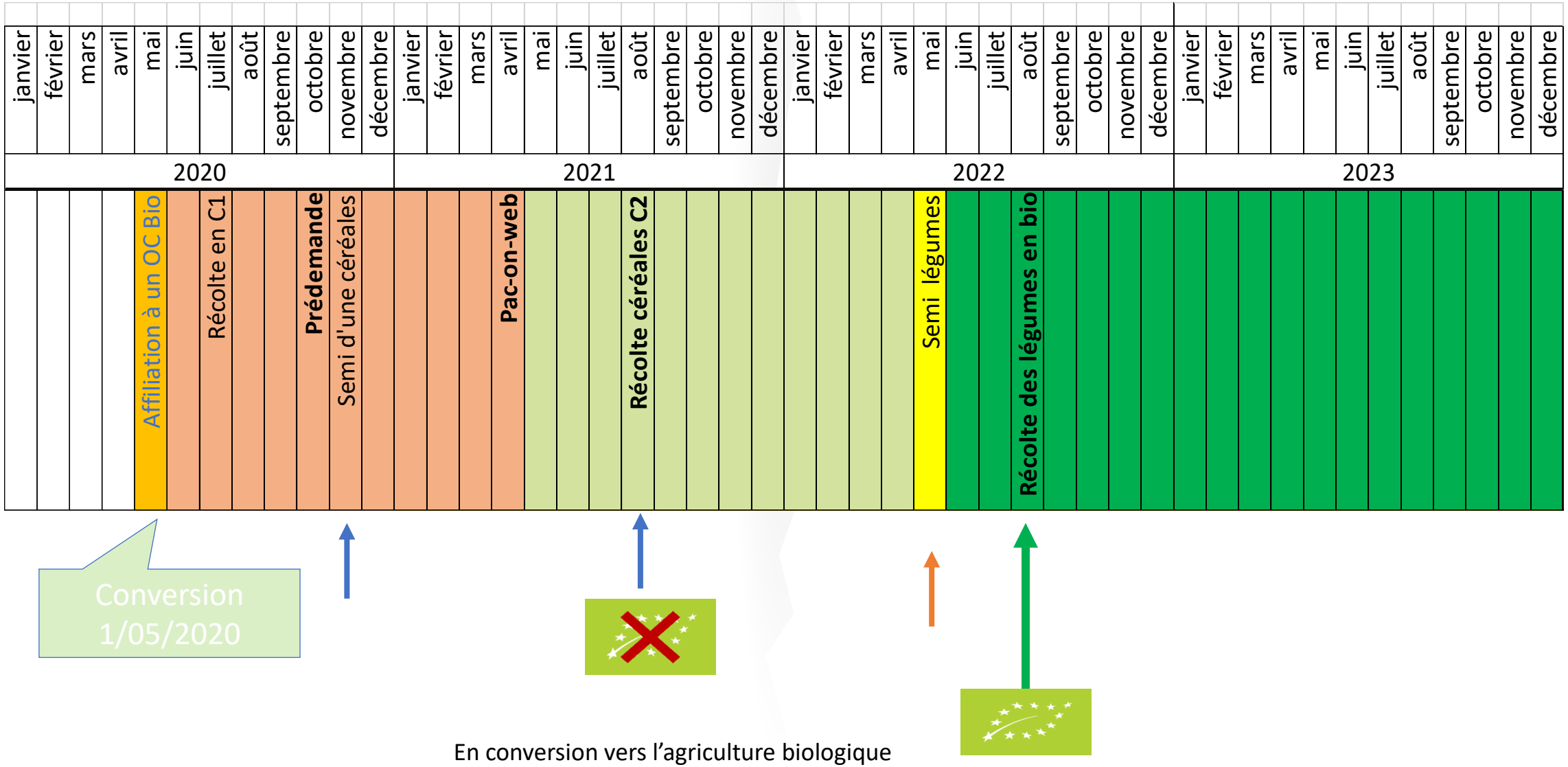

En conversion vers l'agriculture biologique

Date de conversion

- Ferme céréalière : avant le 1 novembre
  - Car deux ans plus tard tu pourrais semer une céréale en bio
- Ferme poly-culture-élevage: dès que la ferme est prête
  - Augmentation du bétail avant la conversion

Chaque ferme est un cas particulier!

Tout se discute avec un conseiller et une tasse de café!

Quel(s) produit(s)?

- Céréales
- Légumes et fruits
- Foin, luzerne

A qui vendre?

- Fabricants d'aliments pour bétail (C2)
- Eleveurs en direct (C2)
- Petites meuneries, négociants locaux
- Magasins et coopératives qui soutiennent les producteurs en conversion (C1 et C2)

A qui vendre?

- Eleveurs bio en direct
  - Incorporation de 30% (25% au 1/01/2022) de C2 dans la ration non issue de la ferme
  - 100% si sa propre production
  - Marché!

A quel prix?

- Fabricants d'aliments pour bétail
- Eleveurs en direct

Actuellement:

C1 = prix conventionnel

C2 = prix bio – environ 20€/t

Dépend de l'offre et la demande

Productions animales

Quel produit?

- Interdiction de mettre « En conversion » sur les étiquettes de produits d'origine animale

- Par contre: en circuit court
  - Oralement
  - Ferme en conversion bio

Quel produit?

- Lait
  - Prévenir sa laiterie à l'avance
  - Plusieurs opportunités se présentent à l'heure actuelle
  - Prix du conventionnel
    - **Possibilité de négociation de surprime pendant les 2 ans si demande > offre**

Quel produit?

- Viande
  - Créer son débouché: valoriser soi-même en vendant en circuit court
  - Vendre une partie de son cheptel à d'autres éleveurs
    - **Autonomie fourragère**
    - **Respect des règles bio (césarienne)**
    - **Autre orientation du cheptel**

Où trouver des acheteurs?

Comment trouver des acheteurs?

- Petites annonces de Biowallonie GRATUIT!
  - Site internet et Itinéraires BIO

Demande du 18 mars 2021

Recherche Petit épeautre 5 tonnes

Je recherche 5 tonnes de petit épeautre non décortiqué.

Contact

Warnitz François-Xavier
Tél : 0474/234313
Mail : fx.warnitz@gmail.com

PARTAGER EN SAVOIR PLUS →

Offre du 8 avril 2021

GENISSES LAITIERES

a vendre 10 génisses laitières bio +/- 1 an origine : holstein monbéliard cause : surnombre

Contact

DOMINIQUE DANIEL
Tél : 0494195940
Mail : domiguebs@yahoo.fr

PARTAGER EN SAVOIR PLUS →

Comment trouver des acheteurs?

- Inventaire des débouchés
- Portrait dans Itinéraires BIO
- S'inscrire à la mercuriale
  - Actuellement céréales, protéagineux et oléagineux (en développement pour d'autres spéculations)

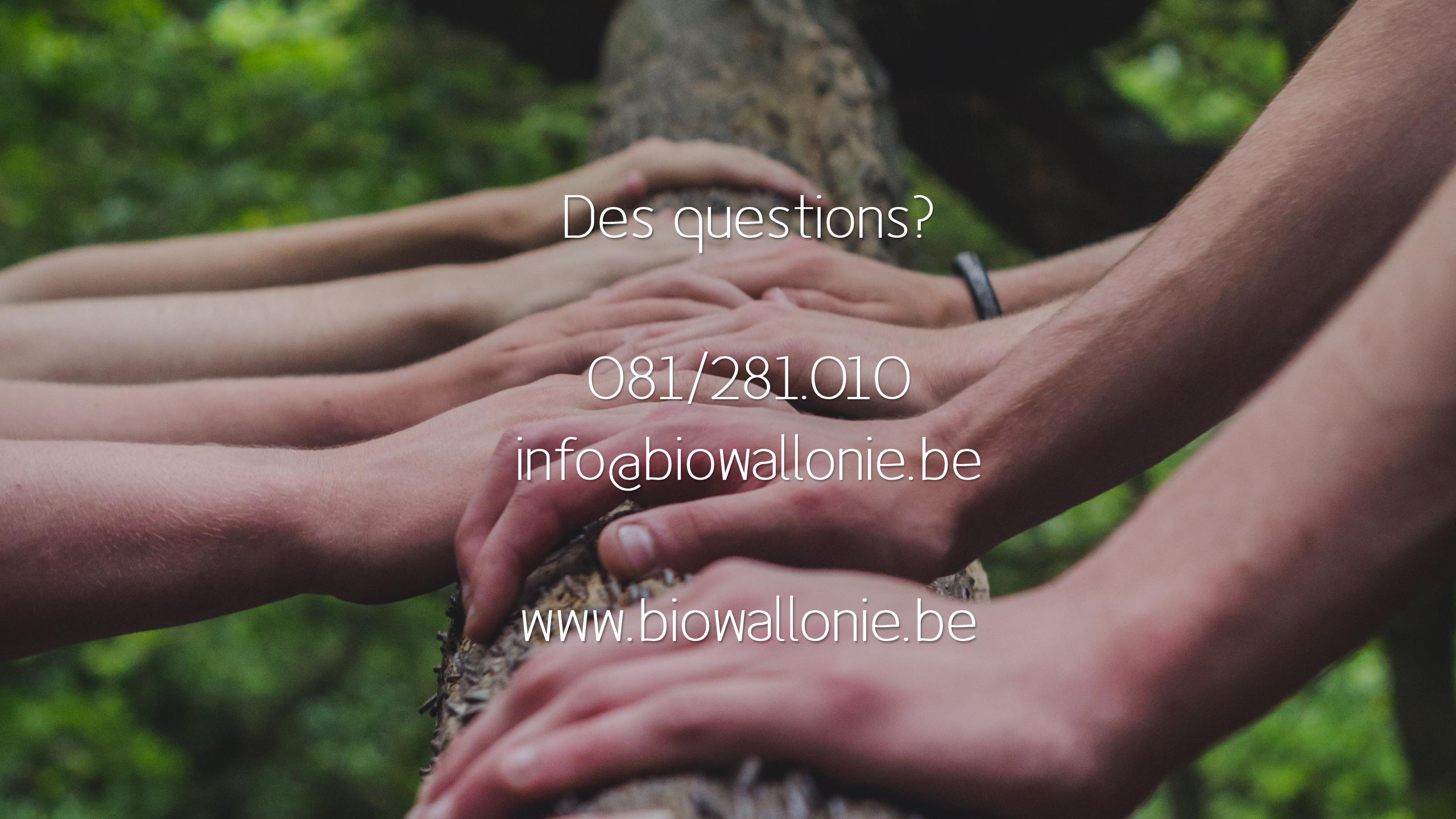

Des questions?

081/281.010
info@biowallonie.be

www.biowallonie.be